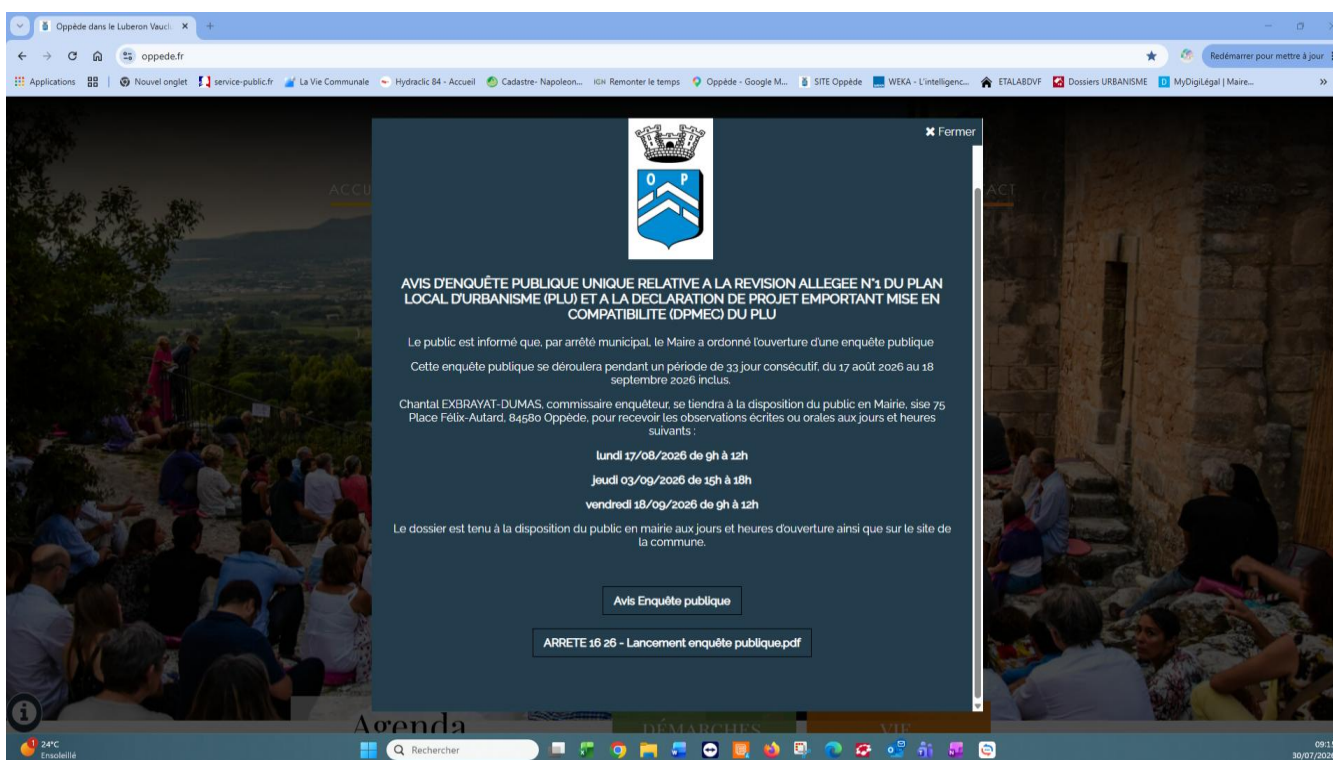


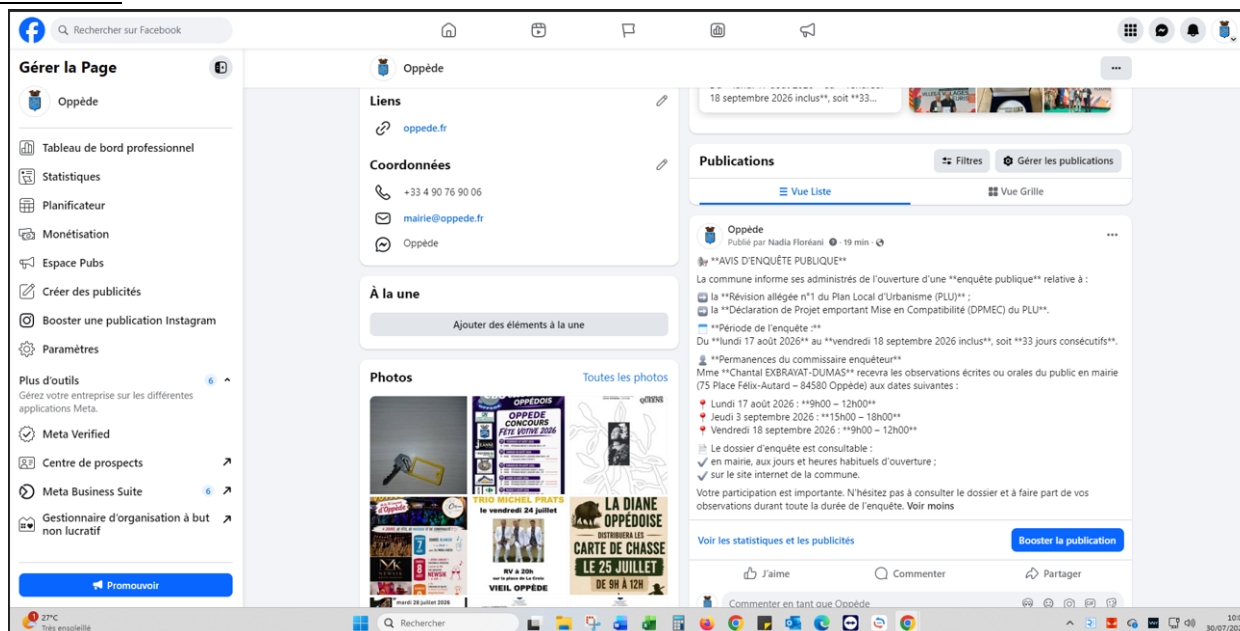
ATTESTATION D’AFFICHAGE DE L’ARRÊTÉ

Je soussigné Jean Pierre GÉRAULT, Maire de la commune d’Oppède, certifie que l’arrêté d’enquête publique unique relatif à la **révision allégée n°1** du plan local d’urbanisme (PLU) et à la **déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC)** du PLU est **affiché le 30/07/2026**, en Mairie et sur le site internet de la commune.

Site internet



Facebook



Panneau Viel Oppede



Zone artisanal du Tourail



Terrain OAP -DPMEC



Terrain OAP - STECAL



Terrain OAP - STECAL



Salle des Fêtes Jardin de Madame



Bibliothèque



Bibliothèque 2



Mairie



Panneau place de la Mairie



Fait à Oppède, le 30/07/2026

Le Maire,

Jean Pierre GERAULT



Urbanisme

De: Plateforme LegalPlus <notification@legalplus.fr>
Envoyé: jeudi 30 juillet 2026 00:03
À: Urbanisme
Objet: Justificatif de parution numérique EM112990 8418

Ceci est un mail automatique, merci de ne pas répondre sur l'adresse notification@legalplus.fr, mais d'utiliser l'adresse en « Répondre à » (le cas échéant).

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir confié la publication de votre annonce dans le support de parution echodumardi.com du 30/07/2026.

Informations sur votre annonce :

- Référence éditeur de l'annonce : EM112990 / 8418
- Dossier client : Avis d'enquête publique (DPMEC) du PLU 1er
- Édition numérique de parution : <https://www.echodumardi.com/annonces-legales-echo-du-mardi/>
- Date de mise à disposition : 30/07/2026
- Durée de mise à disposition : 90 jour(s)

Nous vous prions de trouver un lien ci-après pour télécharger votre justificatif de parution numérique :

[EM112990](#)

Vous pouvez télécharger votre justificatif pendant 90 jours à partir de la date de parution. Passé ce délai, ce lien ne fonctionnera plus.

Nous vous remercions et restons à votre entière disposition pour vos prochaines parutions.

L'ECHO DU MARDI

Les Petites Affiches de Vaucluse
SERVICE ANNONCES LEGALES
04 90 16 54 03

42 Cours Jean Jaurès
CS 90090
84006 AVIGNON cedex 1

ANNONCES LEGALES



COMMUNE D'OPPEDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUERELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE (DPMEC) DU PLU

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête et responsable

Par arrêté n°16/26 du 23/07/2026, le Maire de la commune d'Oppède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- La révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), qui doit permettre de faire évoluer une chambre d'hôtes située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un hôtel-restaurant-spa de qualité, ceci incluant notamment une extension des bâtiments ;

- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU. Conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence. Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU mis doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur du Haut des Pouilivets, actuellement identifié en zone 2AUh au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements locatifs sociaux, permettant d'assurer une relance démographique sur le territoire. Ce projet intègre des mesures ERC et notamment une mesure d'évitement visant à reclasser une partie de la zone 2AUh en zone naturelle.

Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

La personne publique responsable à qui toutes les informations pourront être demandées est : La commune d'Oppède, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, représentée par Monsieur le Maire, Jean Pierre GÉRAULT.

ARTICLE 2 – Décisions adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente pour statuer

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision alléguée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU. La révision alléguée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU seront éventuellement modifiées pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et autres avis ayant été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La révision alléguée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU seront ensuite transmises à l'autorité compétente de l'État.

ARTICLE 3 – Nom et qualité des commissaires enquêteurs

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, avocate, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Jean-François CHABAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E26000060 / 84 du 09/07/2026.

ARTICLE 4 – Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique unique se déroulera du 17/08/2026 à 9h au 18/09/2026 à 12h, soit sur une durée de 33 jours.

ARTICLE 5 – Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (incluant notamment l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, ainsi que les comptes-

rendus des réunions d'examen conjoint) :

- Pour la version papier : En Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède : Aux jours et heures d'ouverture suivants (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) :

- Mardi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermé le lundi sauf exceptionnellement Le lundi 17/08/2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique)

- Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

- Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucuse-luberon>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 6 – Dépôt des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ;

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique@oppede.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique unique sur le PLU d'Oppède (RA1 ou DPMEC) ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame, Chantal EXBRAYAT-DUMAS commissaire enquêteur - Mairie d'Oppède, 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 – Permanences du commissaire enquêteur

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- lundi 17/08/2026 de 9h à 12h

- jeudi 03/09/2026 de 15h à 18h

- vendredi 18/09/2026 de 9h à 12h

ARTICLE 8 – Soumission à évaluation environnementale

Par avis conforme n°010338/KK AC PLU délibéré le 27/01/2026, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé que la procédure de révision alléguée n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale. Par délibération motivée n° 05-26 du 5 mars 2026, la commune d'Oppède a décidé de poursuivre la procédure de révision alléguée n°1 du PLU sans évaluation environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale. Les informations environnementales relatives à la révision alléguée n°1 du PLU sont contenues dans le dossier d'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumise à évaluation environnementale, laquelle est intégrée au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 – Transmission et publication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Oppède, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport sera adressée au Tribunal Administratif de Nîmes par le commissaire enquêteur, et à la Préfecture du Vaucluse par le Maire, laquelle rendra également consultable le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an.

ARTICLE 10 – Affichage et publicité de l'enquête

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Oppède et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune :

<https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucuse-luberon>.

PRÉFET
DE VAUCLUSELiberté
Égalité
FraternitéDirection départementale
de la protection des populationsAVIS DE CONSULTATION
DU PUBLICINSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Il est procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société BRUN TP au titre des rubriques 2515 et 2517 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE), en vue d'exploiter une installation de traitement de matériaux de carrières et de déchets inertes et une station de transit de matériaux et déchets inertes situées aux lieux-dits « Sous la Beraude » et « Le Thor » sur la commune de Cairanne (84 290).

La consultation d'une durée de 4 semaines est ouverte en mairie de Cairanne du lundi 17 août 2026 au vendredi 11 septembre 2026 inclus.

Pendant la durée de la consultation, le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Cairanne située 40, avenue de la Libération et ouverte lundi, mardi, jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30, mercredi, vendredi de 8 h à 12 h.

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Cairanne. Le public a également la possibilité de faire parvenir ses observations avant la fin du délai de consultation directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Services de l'État en Vaucluse
DDPP-SPRT
« consultation du public – BRUN TP »
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante :
ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr,
en précisant en objet : « consultation du public – BRUN TP ».

À l'issue de la consultation du public et de la réception de l'avis du conseil municipal de Cairanne, le préfet de Vaucluse pourra :

- prononcer un refus d'enregistrement ;
- édicter des prescriptions complémentaires particulières ;
- décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du Code de l'environnement ;
- prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairie de Cairanne, sur le lieu de réalisation du projet et sur le site internet de l'État en Vaucluse :
www.vaucluse.gouv.fr.

APPELS D'OFFRES

MAIRIE DE BELCODÈNE

AVIS D'ATTRIBUTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION,
DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE
DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR
MAIRIE DE BELCODÈNE

NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION
SIRET : 21130013200019

VILLE
BELCODÈNE

CODE POSTAL
13720

GROUPEMENT DE COMMANDE :
Non

INTITULE DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION, DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

TYPE DE MARCHÉ
Travaux

DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION, DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

MOTS CLEF UTILISÉS POUR L'INDEXATION DES ANNONCES ET
POUR LA RECHERCHE
Éclairage public

COMMUNE DE SABLET

Prescription de la Modification Unique n°1
du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 22 JUILLET 2026 le maire de la commune de Sablet a décidé de prescrire la Modification Unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs de la modification sont :

- Supprimer l'emplacement réservé n°02
- Affiner certaines dispositions règlementaires afin de faciliter l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions
- Réduire la zone de terrains cultivés à protéger en zone urbaine pour la réalisation de bâtiments communaux.

Cet arrêté est affiché 1 mois en mairie.

Vos annonces légales
& marchés publics
le mardi dans notre
supplément Economie
& le jeudi dans
La Provence

CONTACT
al@laprovince-medias.fr | 04 91 84 46 45

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovincemarchespublics.com francemarches.com